



La Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)

Service de renseignement, placé sous l'autorité du ministre des armées, la DRSD * fait partie du premier cercle de la communauté nationale du renseignement et siège à la coordination nationale du Renseignement et de la Lutte anti-terroriste (CNRLT).

Sa mission est la **contre-ingérence défense** : « Renseigner pour protéger » les forces et les entreprises de défense, en ce qui concerne la sécurité des personnes, des informations, du matériel et des installations sensibles, face aux diverses menaces. Au plan national, la DRSD apporte sa contribution « défense » pour répondre au besoin en renseignement, validé par le Président de la République au sein du Conseil National du renseignement.

Photo : Le fort de Vanves, siège de la DRSD (DRSD)

** Par décret du 7 octobre 2016, la **Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)** a remplacé la **Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)**, laquelle avait succédé en mai 1981, à la **Direction de la Sécurité Militaire (DSM)**. Ces trois services trouvent leurs origines en 1872, comme héritiers de la **section de contre-espionnage du SR-Guerre** de l'état-major des armées. Le nouveau logo : Le lion, représentant la force, reste plus puissant que la tromperie, symbolisée par le serpent.*

De nouvelles menaces diverses et insidieuses

Depuis quelques années, les services de la communauté nationale du renseignement, dont la DRSD, ont dû s'adapter à un contexte international instable. La diversification des menaces, leur permanence, la dispersion géographique des crises, l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène internationale confèrent à la fonction renseignement un rôle élargi.

Politique étrangère, politique de défense, sécurité économique, sécurité intérieure sont autant de domaines qui s'interpénètrent. De nos jours, la situation internationale se caractérise par une instabilité permanente, par des rivalités, des concurrences, des menaces multiples et diversifiées, à caractère non seulement géopolitique, mais aussi économique et financier.

Dans ce contexte, la fonction renseignement participe étroitement à la définition de la sécurité nationale, de la stratégie de défense et au processus d'aide à la décision des plus hautes autorités de l'Etat.

Les menaces, diverses et insidieuses, revêtent plusieurs aspects : le **terrorisme**, l'**espionnage**, le **sabotage**, la **subversion** (action portant atteinte à l'image des forces et/ou à l'état d'esprit du personnel) et le **crime organisé**, regroupés sous l'acronyme **TESSCo**. Aujourd'hui, ces menaces peuvent aussi prendre la forme de **cyberattaques**.

Le cadre de l'action de la DRSD

Une mission d'information, de conseil et d'aide à la décision

Dans le cadre de sa mission de contre-ingérence, la DRSD participe à l'effort national de sécurité en apportant en permanence, au ministre des armées et aux différents échelons de commandement, y compris en opérations extérieures, l'information et le conseil nécessaires à la décision, pour tout ce qui se rapporte à la protection et au moral des personnes, aux vulnérabilités identifiées, aux atteintes et ingérences visant l'institution.

La DRSD s'inscrit dans une démarche volontaire « *d'aide au commandement* », qui correspond au besoin et aux attentes aujourd'hui des différents responsables civils et militaires du ministère des armées.

Son domaine de compétence concerne non seulement les forces et les établissements relevant du ministère des armées, mais aussi les entreprises industrielles liées à la défense dans le cadre de marchés classés ou à clause de sécurité, ainsi que les installations et réseaux d'importance vitale, placés sous l'autorité du ministre des armées.

Conformément à sa devise, il s'agit pour la DRSD de « **renseigner** » (identifier les vulnérabilités et les menaces TESSCo) et « **protéger** » (contribuer aux mesures de protection et d'entrave), afin de déjouer toute action subversive à l'encontre des armées et de la défense.

Son action s'exerce :

Au sein de la communauté du renseignement

La DRSD siège avec les autres services de renseignement au Conseil national du renseignement (CNR) autour du Président de la République et entretient avec eux des liens privilégiés, notamment en matière de contre-espionnage et de lutte contre le terrorisme. Sur le territoire national, elle travaille en liaison étroite avec les Services de police et de gendarmerie. L'académie du renseignement, au sein de laquelle elle forme une partie de ses cadres, renforce également la coopération interservices.

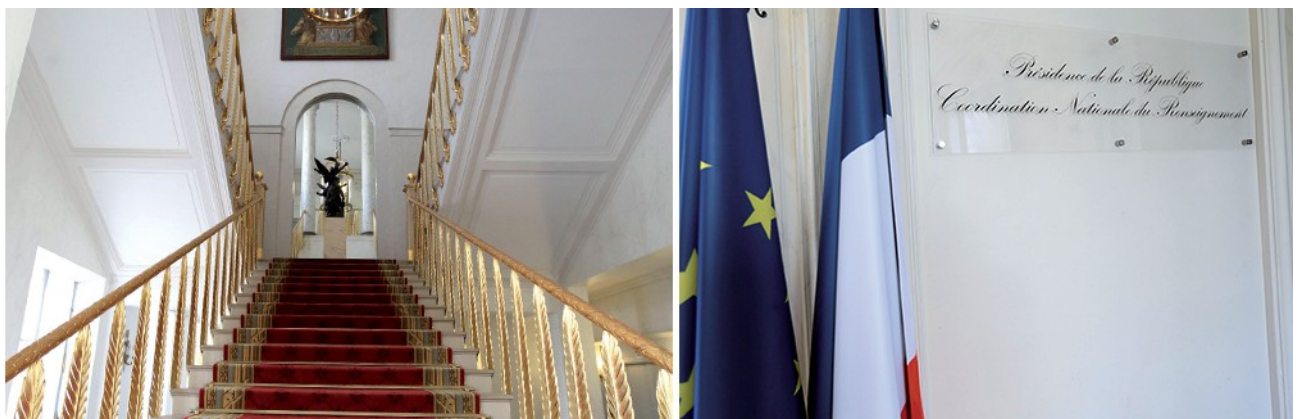


Photo : Académie du renseignement

Au niveau ministériel et interministériel

La DRSD assure des relations suivies avec les autres organismes du ministère et d'autres ministères. Elle participe notamment aux groupes de travail interministériels du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et contribue à l'élaboration des textes sur la protection du secret. Le Service dispose d'une vision globale des problèmes de sécurité de l'industrie de défense et propose à l'autorité publique un éclairage spécifique. Acteur reconnu de la politique publique d'intelligence économique, elle travaille en relation avec des services spécialisés tels que le service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE).

A l'étranger

La participation de la France aux structures de commandement militaire de l'Otan a conduit le Service à s'impliquer davantage au sein des structures permanentes de contre-ingérence de l'Alliance (ACCI). Des personnels (« agents spéciaux ») ont été affectés à Mons (Belgique), au sein de l'agence de contre-ingérence de l'OTAN, à Brunssum (Pays-Bas), à Norfolk (Etats-Unis), à Lisbonne ou encore au sein du détachement opérationnel d'ACCI à Kandahar, en Afghanistan. La DRSD participe aux exercices CI (Counter intelligence) de l'OTAN.

La DRSD développe aussi des échanges avec ses homologues étrangers en charge de la contre-ingérence, et travaille avec les services alliés homologues sur les théâtres d'opérations, et participe à la formation de leur personnel.



Le nouveau quartier général de l'OTAN, à Bruxelles (Photo : NATO)

Reconnue par l'organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) comme agence nationale de contre-ingérence (NCIA), la DRSD apporte son concours à la chaîne de planification et de conduite des opérations, aux commandements nationaux, aux états-majors multinationaux et au personnel engagé.

La protection des forces et de la « sphère » défense

Le périmètre de compétences de la DRSD englobe non seulement les forces armées et les établissements relevant du ministère des armées, mais aussi les entreprises titulaires de marchés classés intéressant la défense, les installations sensibles et les systèmes d'information et de communication (SIC), ainsi que les points d'importance vitale (PIV) placés sous l'autorité du ministre des armées. Dans tous ces secteurs, il s'agit d'assurer la protection des personnes, des matériels et des documents contre les ingérences et menées subversives de tous ordres :

La protection des personnes

Acteur majeur de la protection du secret défense, la DRSD participe au sein du ministère des armées à la mise en application de la procédure d'habilitation (personnes physiques et morales) nécessaire pour accéder aux informations classifiées (voir encadré).

Dans ce domaine, la DRSD contribue à la sensibilisation des différents acteurs et à la mise en œuvre de la directive nationale de sécurité (DNS) pour ce qui concerne le secteur défense.

Conformément à l'article 7 du décret du 17 juillet 1998, « nul n'est qualifié pour connaître des informations ou support protégés s'il n'a fait au préalable l'objet d'une décision d'habilitation et s'il n'a besoin de les connaître pour l'accomplissement de sa fonction ou de sa mission. » Chaque année, la DRSD instruit près de 150 000 dossiers d'habilitation.

La protection des sites et des installations sensibles

La DRSD participe à l'élaboration des mesures nécessaires à la protection des sites militaires et des installations industrielles relevant du ministère des armées, ainsi que d'une manière générale, de tous les établissements détenant du patrimoine industriel scientifique et technologique de défense. Elle en assure le contrôle.



La base opérationnelle de la Force océanique stratégique (FOST) de l'Île Longue est un point sensible particulièrement protégé (Photo Marine nationale)

La protection des systèmes d'information et de communication (SIC)



La DRSD dispose de capacités techniques de contrôle des systèmes d'information et de communication (SIC) et de détection de systèmes de surveillance. Ces mesures sont mises en œuvre aussi bien en métropole qu'outre-mer ou sur les théâtres d'opérations extérieures.

Opérateur des systèmes d'information et de communication (Photo DR)

La protection du patrimoine industriel, scientifique et technologique lié à la sphère défense

En matière de sécurité industrielle, la mission de la DRSD consiste à déceler et neutraliser toute menace pouvant affecter le secret de la Défense nationale, le potentiel scientifique et technique de la Nation, les intérêts ou le patrimoine matériel et immatériel des entreprises ou organismes liés à la défense, ou encore les instituts de formation et de recherche qui s'y rattachent. La DRSD exerce des missions de conseil, de sensibilisation, de formation, de vérification, avant et après la notification d'un contrat. En application de la réglementation, elle est amenée à émettre des avis de sécurité au profit des autorités contractantes du ministère des armées. Elle s'assure de la structure de sécurité mise en place et de l'aptitude, tant physique qu'en matière de sécurité des systèmes d'information, de l'établissement concerné à éliminer tout risque de compromission.

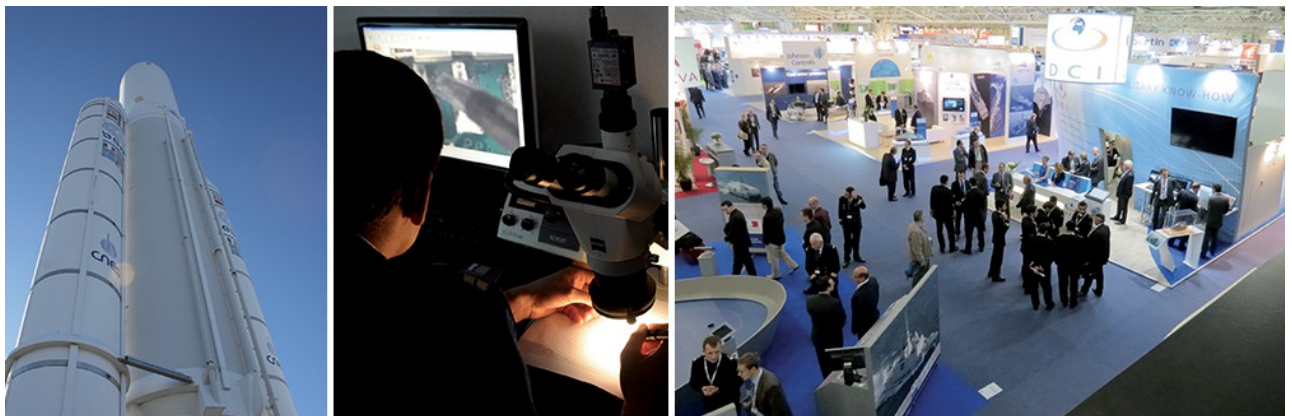


Photo : Ministère des Armées

La mission de contre-ingérence défense

Une ingérence est un acte hostile visant à porter atteinte, autrement que par la confrontation militaire directe, aux intérêts fondamentaux de la nation ainsi qu'à la défense nationale et au secret de la défense.

Pour la DRSD, la mission de contre-ingérence défense consiste, d'une part, à déceler les intentions adverses en identifiant et en neutralisant toute menace interne ou externe pouvant conduire à des actes hostiles de la part d'organisations, de groupes ou d'individus isolés, et d'autre part de contribuer aux mesures de protection et d'entrave. D'où sa devise : « Renseigner pour protéger ».

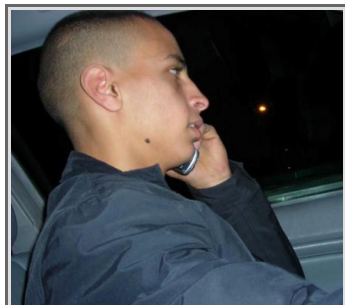
Au sein des forces

Partout où les forces armées françaises sont engagées, sur **le territoire national comme à l'étranger**, la DRSD évalue les menaces de toutes sortes susceptibles de porter atteinte à la sécurité des forces et à leurs capacités opérationnelles. En ce sens, son action est une aide au commandement pour lui permettre d'assurer la protection des personnels, des informations et des matériels face aux risques de **terrorisme**, d'**espionnage**, de **sabotage** et de **subversion**.

Dans sa mission de prévention, la DRSD évalue les vulnérabilités des installations et des personnels en liaison avec les officiers de sécurité des unités. Par des audits de sécurité elle conseille le commandement sur les mesures de prévention à prendre pour diminuer les risques.

La lutte contre le terrorisme

Le terrorisme est au cœur des préoccupations de la DRSD. Face à la menace terroriste pouvant viser les forces françaises sur les théâtres d'opérations et les armées en général, la DRSD partage le renseignement avec la DGSE et la DRM. Au plan intérieur, elle travaille en partenariat avec la DGSI (ex. DCRI) et assiste aux réunions de l'unité de coordination de lutte anti-terrorisme (UCLAT).



Ainsi, dans l'affaire Merah (Photo), c'est la DPSD qui, fin 2010, a informé la DCRI de la présence de l'intéressé en Afghanistan : Il était arrivé à Kaboul le 13 novembre 2010 - le 22 novembre, il était intercepté par l'Isaf (la Force internationale de l'Otan) lors d'un contrôle routier par l'armée afghane, à Kandahar, dans le sud du pays et remis aux militaires américains. Le directeur de la DCRI a reconnu que c'est le renseignement transmis par la DPSD qui a permis d'initier son suivi. (Photo : DR)

Dans le secteur économique lié à la défense

Dans sa mission de contre-ingérence économique, le rôle de la DRSD s'inscrit dans la démarche d'intelligence économique (IE) engagée au niveau national. Fort de son maillage territorial, elle est dans ce domaine reconnue comme un acteur majeur. L'IE renvoie à la mission traditionnelle de la DRSD en matière de prévention du risque. La finalité de cette action est de disposer d'une capacité d'anticipation et d'alerte sur les vulnérabilités de ce secteur. S'inscrivant dans un cadre interministériel et interservices, l'action de la DRSD intègre le suivi, la sensibilisation et le conseil aux industries et aux instituts de formation et de recherche en lien avec la défense ou présentant un intérêt pour celle-ci.



Dans les faits, la DRSD est quotidiennement confrontée à de multiples risques. La guerre économique est une réalité : prises de contrôle par des actifs étrangers, captations de savoir-faire, vols d'informations et de supports classifiés, cyber-attaques, intrusions consenties ou non, sabotages de matériels, d'installations, ingénierie sociale, atteintes à la réputation des entreprises, détournements de biens à double usage civil/militaire par des acteurs de la prolifération, escroqueries, conflits d'intérêts, infractions à la réglementation et activités illicites liées au commerce des armements sont autant d'exemples de menaces pouvant peser sur l'industrie de défense.

Les industries d'armement sont des cibles dans le domaine de l'espionnage industriel. Ci-contre : le SNLE « Le Terrible » en construction à Cherbourg, le poste de pilotage d'un Airbus A400M (Photos : DCNS – Airliner.net)



La mission du Service consiste à déceler et à neutraliser toute menace contre les intérêts nationaux et la souveraineté nationale. Ces menaces qui peuvent affecter le secret de la défense nationale et le potentiel scientifique et technique de la Nation résultent de l'activité, légale ou non, d'Etats, de services de renseignement ou de concurrents étrangers au profit d'intérêts extérieurs.

Ci-contre : un bureau d'études (Photo DR)

La menace cyber

Domaine transverse, le cyberspace constitue un milieu stratégique dans lequel la DRSD mène des actions de contre-ingérence. Depuis 2010, à la demande du ministre de la défense, **la DPSD a renforcé ses capacités dans le domaine cyber** afin de prendre en compte cette menace, en coordination avec l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)** et les acteurs de la **sécurité des systèmes d'information (SSI)** du ministère de la défense. Par ailleurs, **la DRSD contribue à la lutte informatique défensive du ministère des armées** en protégeant ses systèmes d'information et ceux de l'industrie de défense.

Pour le service, il s'agit d'identifier, dans le cyberspace, les vulnérabilités et menaces susceptibles de porter atteinte aux personnes, matériels et informations sensibles du ministère des armées. Pour cela, la DRSD privilégie l'anticipation et s'appuie sur ses moyens propres (recherche humaine, sources ouvertes, investigations techniques et numériques) et sur ceux de ses partenaires (l'ANSSI et le Centre d'analyse et de lutte informatique – CALID) ou encore des autres acteurs du renseignement.

Cette approche comporte une **action préventive** : sensibilisation et détection des vulnérabilités des systèmes d'informations, puis une **action de contre-ingérence** visant notamment à comprendre les objectifs des attaques.



A la demande du ministre des armées, le Service organise régulièrement des conférences de sensibilisation consacrées à la cyberdéfense au profit des industries de défense œuvrant dans les domaines de l'aéronautique, du spatial, de l'armement, de l'électronique, du nucléaire, des télécommunications et de l'ingénierie.

(Photo : DRSD)

La surveillance du commerce des armements

La DRSD est largement impliquée dans la politique de contrôle des armements mise en œuvre par la France. Fondée sur le principe essentiel, énoncé par la réglementation française, selon lequel toute activité dans le domaine des matériels de guerre et de défense est prohibée sauf autorisation de l'État, l'action de la DRSD est, là encore, essentiellement préventive.

Le processus administratif qui découle de cette interdiction générale repose très largement sur le ministère des armées, en particulier sur la DRSD en ce qui concerne le traitement des demandes d'autorisation de **fabrication**, de **commerce** et plus récemment d'**intermédiation** de matériels de guerre (AFCI), premier niveau du processus.

Le directeur de la DRSD assure par ailleurs la présidence du bureau de liaison interministériel pour la répression du trafic d'armes (**BLIRTA**). Celui-ci exerce le rôle de coordonnateur des recherches des différents services de trois ministères (armées/intérieur/finances) et émet mensuellement un avis collégial sur les demandes d'AFCI qui lui sont soumises.

L'ensemble du ministère des armées est également mis à contribution dans l'instruction des dossiers d'exportations soumis à la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Les services de renseignement, dont la DRSD, y prennent part sous l'angle des risques de détournement (intermédiaire, destination finale, adéquation avec les besoins réels), grâce à leurs moyens spécifiques de recherche d'informations.



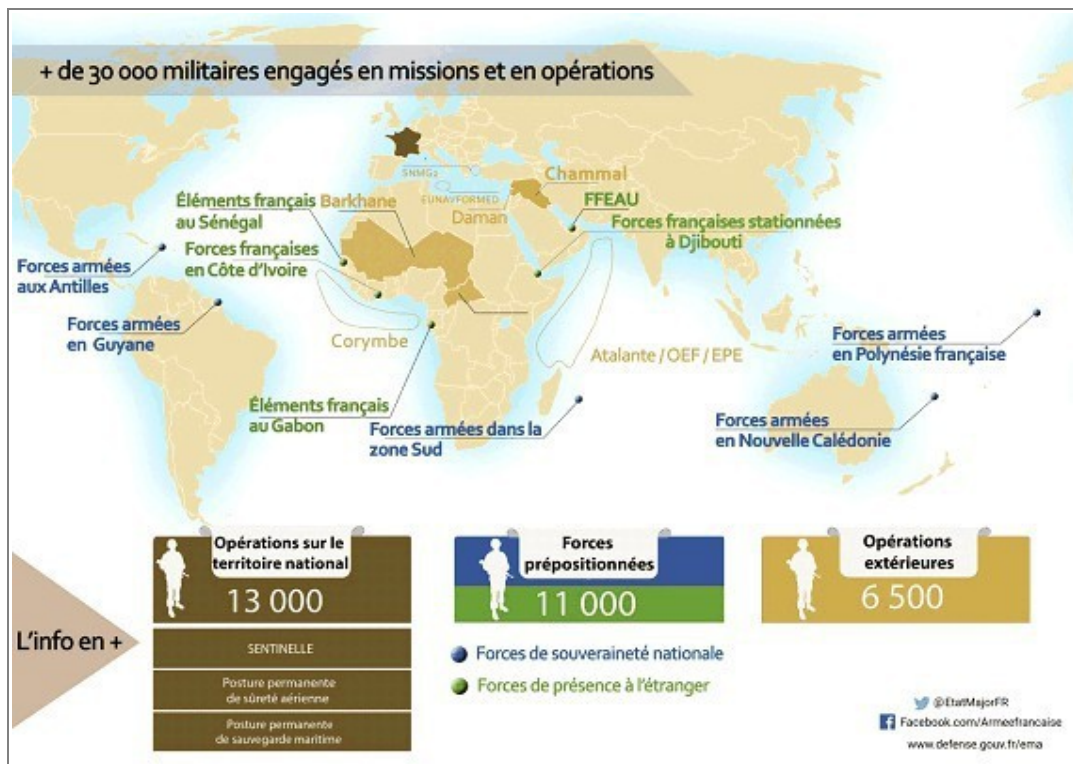
Le 20 mars 2016, la Frégate multi-missions (FREMM) Provence a effectué une importante saisie d'armes sur un boutre au large de l'île de Socotra dans le nord de l'océan indien.

(Photo : Marine nationale)

Les théâtres d'opérations extérieurs (OPEX)

La DRSD participe à l'ensemble des opérations extérieures conduites par les armées françaises, au sol, comme sur mer. Sur un théâtre d'opération, l'espionnage est systématiquement pratiqué par les services de renseignement adverses, tandis que le terrorisme reste un moyen de pression efficace en dehors d'une situation de conflit. Chaque année, plus d'une centaine de personnels de la DRSD sont projetés pour la protection des forces françaises déployées en OPEX.

En 2017, plus de 30 000 hommes étaient engagés dans les divers déploiements opérationnels (terre, air et mer), répartis entre forces de présence, forces de souveraineté et opérations extérieures. Pour cette même année, environ 6 840 militaires étaient déployés en OPEX : environ 4 800 en Afrique, dont environ 4 000 pour l'opération « Barkhane » – 1 940 au Moyen-Orient, dont 1 200 pour l'opération « Chammal ».



Carte des opérations et missions militaires en juin 2016 (Source : ministère des armées)



19 mai 2017 :

Le président de la République, Emmanuel Macron, s'entretient avec les militaires français de l'opération « Barkhane », en poste à Gao.



18 juillet 2017 :

La ministre des armées, madame Florence Parly, en visite en Jordanie sur la base aérienne projetée (BAP) dans le cadre de l'opération « Chammal ».

(Photos : Ministère des armées)

En amont d'une opération, la DRSD évalue les vulnérabilités et conseille le commandement sur les mesures de prévention à prendre pour les diminuer. Durant l'opération, elle poursuit son action avec des entretiens de recrutés locaux, des investigations sur des faits de sécurité, etc. Durant l'opération, elle poursuit son action avec des entretiens de recrutés locaux, des investigations sur des faits de sécurité, etc.

Ainsi, en Afghanistan, la protection des forces en opérations a pris une importance particulière à la suite de plusieurs « *green and blue* » (Ndr : tirs de soldats afghans sur des soldats de la coalition). C'est pourquoi, en matière de contre-ingérence, le Service a engagé sur le terrain des inspecteurs qui ont travaillé, en liaison avec l'armée afghane, au recrutement ainsi que dans les bases opérationnelles avancées, dites FOB (*forward operating base*), où nos soldats étaient « colocalisés » avec des soldats afghans. Leur action en conseil et information auprès de l'armée afghane a conduit celle-ci à écarter de son recrutement initial 800 personnels en 2011. Nous avons également écarté plus de 300 personnels des forces qui étaient « colocalisées » avec des forces françaises, là aussi en liaison avec l'armée afghane.



Un inspecteur de sécurité défense en mission en Afghanistan au sein du détachement « contre-ingérence » (french counter intelligence cellule) de la DPSD, s'entretient avec des officiers « Renseignement » des forces de sécurité afghane.

(Photo : DRSD)

L'organisation de la DRSD

Le Service est en évolution permanente. Déjà, dans les années 90 il a fallu tenir compte de la professionnalisation des armées, de l'évolution de la société et de l'ouverture des entreprises sur des capitaux et des structures internationales. Il a fallu ensuite prendre en compte les conséquences de « *l'après 11 septembre* » en intégrant des nouveaux besoins liés à la lutte contre le terrorisme.

Succédant à la DPSD, la DRSD s'est adaptée aux importantes réorganisations du dispositif militaire tout en maintenant la proximité avec le tissu industriel de défense. En 2018, la DRSD poursuit sa modernisation pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

Aujourd'hui, le Service compte **une direction centrale** en région parisienne, **sept directions interrégionales** implantées dans chaque zone de défense, **une direction spécialisée en sécurité industrielle** en région parisienne, ainsi que des **directions locales** dans les DOM/TOM.

Ces structures assurent la liaison avec les autorités civiles et militaires, et la coordination avec les **détachements** et **antennes** situés dans leur zone territoriale de compétence. Ce dispositif est complété par **quatre postes spécialisés** adaptés aux hauts commandement, tel celui de la Force océanique stratégique (FOST) à Brest, et par plusieurs postes permanents à l'étranger auprès des forces pré-positionnées (EAU, Djibouti, Gabon, Sénégal et Côte d'Ivoire).

En 2018, la DRSD emploie 1 450 personnes, dont 78% de militaires (terre, air, mer, gendarmerie, DGA, commissariat, etc.). Le personnel civil comprend des fonctionnaires, notamment de police et divers postes de contractuels (recherche, exploitation, contrôle, inspection, cyberdéfense, soutien (informatique, langues, droit, etc.). A l'issue de sa remontée en puissance, fin 2019, ses effectifs seront portés à 1 560 hommes et femmes.

Le budget de la DRSD s'élève à 14 millions d'euros (hors T2).

Les inspecteurs de sécurité de défense

Le corps des inspecteurs de sécurité défense (ISD) est la « cheville ouvrière » de la DRSD. La mission des ISD est fondamentale en métropole, outre-mer, à l'étranger, comme en opérations extérieures (OPEX). Chargés de la recherche du renseignement de sécurité, ils sont les conseillers du commandant dans l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité des personnels, des informations, des matériels et des installations sensibles. Ils peuvent également assurer le rôle de conseillers techniques auprès des industriels ayant des marchés avec la défense. Dans le cadre de cette mission, ils recueillent des informations sur les personnes morales et physiques pouvant porter atteinte aux armées et à la défense en général.



Autonomie, capacité d'adaptation, sens de la recherche, ouverture d'esprit et sens du relationnel sont autant de qualités primordiales et indispensables que doit posséder tout inspecteur de sécurité de défense.

Ci-contre, un ISD en mission de surveillance, lors d'une opération militaire en Afrique.

(Photo : DRSD)

« Nous ne pouvons plus agir sans savoir... »



Le 6 mars 2014, en visite au Fort de Vanves, le ministre de la Défense, M. Jean-Yves Le Drian, a rappelé que la DPSP, service de renseignement à part entière, était le service de contre-ingérence dont la Défense a impérativement besoin.

Extraits :

« Nous ne pouvons plus agir sans savoir car, pour les responsables de sa sécurité, notre pays fait face à une gamme élargie de menaces complexes et évolutives.

Ces menaces ne peuvent être combattues avec efficacité qu'après avoir été détectées, analysées et décryptées par la communauté du renseignement. C'est tout le sens de votre action, à vous et à vos camarades des autres services... Vous jouez également, et bien évidemment, un rôle crucial dans notre dispositif d'intervention et de contre-terrorisme. Sur le territoire national, comme à l'étranger, vous œuvrez de manière coordonnée à détecter les menaces, à identifier les réseaux et à les entraver avant qu'ils ne passent à l'action...

Le rôle décisif que vous avez joué dans la résolution de l'affaire Merah en est un exemple très parlant... Vous contribuez au quotidien à la protection de notre patrimoine industriel, scientifique et technologique, contre des entités et des entreprises peu scrupuleuses qui peuvent aller jusqu'au pillage technologique... Votre rôle au sein du dispositif de contrôle des exportations d'armement contribue à garantir les intérêts bien compris de notre pays, dans un domaine où certains pensent que tous les coups sont permis...

La menace immatérielle, pernicieuse et souvent anonyme que constituent les actions dans le champ du cyber revêt une très haute priorité...Qu'elles relèvent de la subversion ou de la destruction, ces menaces impliquent que nous veillions sur cet espace, que nous le protégeons et que nous soyons en capacité d'agir, y compris de manière offensive...

Je considère que c'est un enjeu majeur pour demain, qui nécessite dès à présent toute notre mobilisation. **C'est un enjeu de souveraineté.** Le ministère s'y emploie, avec ses services d'une part et les armées d'autre part...

Autrefois service de sécurité militaire, **la DPSD est désormais un service de renseignement à part entière.** Cette évolution est passée par une rationalisation de votre format, ainsi que par une profonde réorganisation interne. En parallèle, vous avez accru vos coopérations avec les services partenaires du ministère, **DGSE et DRM**, mais aussi avec la **DCRI, la DNRED et TRACFIN.**

Aujourd'hui, **la DPSD est donc le service de contre-ingérence dont le ministère de la Défense a impérativement besoin.** Nous en avons besoin d'abord pour lutter contre les menaces qui pèsent sur notre communauté ; je pense au **terrorisme**, à **l'espionnage**, aux **risques subversifs** ou aux **trafics d'armes**...

Les résultats que vous obtenez sont nombreux, mais ils ne font pas la une des journaux – mais c'est là un point dont nous devons nous féliciter. Je profite toutefois de l'occasion qui m'est donnée pour vous témoigner de ma reconnaissance pour votre action quotidienne, patiente, décisive...J'ai pris la mesure de vos succès, aussi discrets que réels, dans des domaines qui sont stratégiques pour nous, tels la **veille des filières djihadistes syriennes**, la **détection de cyber-manipulations d'entreprises**, le **suivi actif des menées de services étrangers** sur notre sol, la **détection d'exportation de technologies duales**, la **lutte contre les activités subversives** menaçant les armées, **l'entrave de trafics d'armes**, ou encore **l'identification de risques d'espionnage** sur nos forces.

Pour toutes ces raisons, nous avons souhaité, lors des travaux du Livre blanc, **confirmer la DPSD dans sa mission de contre-ingérence**...

Dès cette année, vous devriez bénéficier des premiers recrutements prévus par la Programmation militaire. Cette évolution éminemment positive devra s'accompagner, et c'est notre rôle à tous, **d'un effort de promotion de votre service, dont le rayonnement est encore insuffisant à mes yeux. Votre action au bénéfice des forces et à l'extérieur doit être mieux reconnue.**

Votre professionnalisme vous honore.

Bravo à tous. Vous avez toute ma confiance ».

Les besoins en renseignement



Le 21 janvier 2015, après les attentats terroristes, le Premier ministre Manuel Valls, a déclaré :
« La première urgence, c'est de renforcer les moyens humains et techniques des services de renseignement »
(Photo DR)



La loi relative au renseignement a été promulguée le 24 juillet 2015.

Visant à renforcer le cadre juridique national du renseignement en France, elle redéfinit les missions des services, les techniques de surveillance autorisées ainsi que les procédures de contrôle.

Le 25 mars 2015, devant la Commission de la défense nationale et des forces armées, le général Jean-François Hogard, directeur de la DPSD, a estimé que le projet de loi constituait une avancée pour les missions du Service. Extraits :

« Le projet de loi relative au renseignement donne une base solide à l'action des services de renseignement...Nous disposerons désormais d'un cadre juridique unifié, cohérent et complet qui renforcera notre efficacité et sécurisera l'action des agents...Au vu de l'ampleur de la menace, d'une part, et de l'évolution des techniques de communication, d'autre part, il était absolument nécessaire de moderniser le cadre juridique de notre action... »

Dans le monde anglo-saxon, le renseignement, admis par la société, bénéficie d'une aura plus positive. Il serait bon que la loi fasse évoluer les mentalités et le regard porté sur les services de renseignement, et qu'elle participe de la diffusion de la culture du renseignement chez nos concitoyens...

Surtout, je dois souligner le besoin de mon service en matière de techniques de renseignement...

Face à la menace terroriste ou l'ingérence économique, nous faisons face quotidiennement et très concrètement à des individus ou des groupes d'individus. Il s'agit de personnes impliquées dans l'organisation d'attentats à venir, se préparant à cibler des communautés, des sites protégés par nos soldats ou les symboles de nos institutions, mais aussi d'hommes ou de femmes – du stagiaire au membre d'une officine – traités par un service étranger ou missionnés par un concurrent, afin de conduire des actions d'ingérence visant nos industriels de défense, dont ils veulent dérober les secrets et le savoir-faire. Parfois, l'emploi de techniques de renseignement sur de tels individus est incontournable...

Un service de renseignement doit disposer de moyens techniques de renseignement adaptés aux cibles et à l'époque dans laquelle il vit...La mobilité des cibles, leur agilité numérique et leur méfiance face aux écoutes au sens général, nous obligent, si nous voulons être efficaces, à disposer de toute la gamme des équipements adaptés aux fonctions prévues par la loi : capacités en géolocalisation, capacités en sonorisation et capacités de suivre les communications électroniques...



Ce dossier a été réalisé par le Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall, ancien officier de la sûreté navale (DSM/DPSD : 1970/1997), à partir d'informations officielles de la DRSD et du ministère des armées.